



Gouvernement de Savoie

Décret du 19 Juin 2024 portant sur : La santé en milieu scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur

NR : **D/2024-08-00014**

Vu la Déclaration d'Indépendance de la Savoie du 27 octobre 2023,

Vu que l'école restera toujours une référence pour les enfants, en particulier les tout-petits, et que les enfants vont avoir tendance à mettre en pratique ce qui leur est enseigné,

Considérant la nécessité de protéger les enfants et adolescents,

Vu que les fondements de l'école consistent à instruire, apprendre à lire et à compter, apprendre à vivre en groupe et à respecter les autres et leurs différences,

Vu que la pollution de l'eau potable par des substances hormonales – soit accidentellement (rejets médicamenteux contraceptifs, et autres perturbateurs endocriniens qui modifient le comportement global de la population en féminisant les hommes et en masculinisant les femmes), soit volontaires pour s'assurer de la docilité de la population comme l'ajout d'ocytocine.

Vu que l'État n'a pas le droit d'endoctriner les enfants – en particulier à la sexualité – ce qui serait une atteinte à leur équilibre physique et psychique (Cf. travaux de Mme Ariane BILHERAN et de Mme Alice MILLER),

Vu l'avis unanime du Conseil des Ministres,
La Ministre de l'Instruction, le Ministère de la Santé, le Garde des Sceaux et le Président de l'État de Savoie décrètent :

Article 1 – éducation à la sexualité

La sexualisation précoce n'est pas justifiée à l'école car inappropriée :

*Elle peut interférer avec le développement sain des enfants et des adolescents en les exposant à des situations pour lesquelles ils ne sont pas prêts émotionnellement. Les exposer à des contenus ou des comportements sexualisés peut perturber leur innocence et leur bien-être émotionnel.

*De plus, cela peut contribuer à perpétuer des stéréotypes de genres et des normes de beauté irréalistes, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'estime de soi des enfants.

*Enfin, la sexualisation en école élémentaire peut créer un environnement où les enfants se sentent mal à l'aise et vulnérables, ce qui peut nuire à leur capacité à se concentrer sur leur instruction ou leurs apprentissages et à s'épanouir pleinement. Il est donc important de mettre l'accent sur l'apprentissage plutôt que sur un comportement sexuel.

L'éducation à la sexualité est réservée aux parents en priorité qui doivent être impliqués dans l'école. Il y a une communication entre les parents et leurs besoins et



Gouvernement de Savoie

Décret du 19 Juin 2024 portant sur : La santé en milieu scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur

les professionnels de l'instruction.

Des boîtes à questions sont mises à la disposition des élèves des collèges pour organiser à la demande soit des cours d'anatomie et de sexualité collectifs, soit des entretiens individuels sur ces questions. Il est possible de faire intervenir un psychologue à l'école si besoin.

Les professionnels de l'Instruction doivent suivre un cursus psychologique pour leur permettre de détecter les problèmes éventuels chez les enfants dont ils ont la charge. La sélection des enseignants est basée sur leur intelligence émotionnelle et intuitive en priorité, avant leur capacité à mémoriser les données théoriques.

Article 2 – les troubles transgenre

La propagande transgenre est interdite dans les écoles, les collèges et les lycées, et plus largement sur l'ensemble du territoire.

Tout enfant présentant des troubles de l'identité sexuelle est pris en charge par un psychologue spécialisé dans ce domaine aussi longtemps que nécessaire.

Toute intervention – médicale (hormonale) ou chirurgicale – est interdite en Savoie chez les mineurs et les étudiants.

Les personnes qui veulent effectuer la transition doivent être parfaitement informées des suites, des conséquences et des risques que cela implique.

Article 3 – Le wokisme

Il n'y a que deux genres : le féminin et le masculin. Ces deux genres sont différents physiologiquement mais chacun est égal à l'autre sur le plan des droits sociaux. Sans ces deux genres distincts et complémentaires, il n'y a pas d'enfant et d'évolution de la population.

La famille reste composée d'une maman et d'un papa. La fête des mères et celle des pères est toujours à l'honneur.

Il est clair que la tendance homosexuelle est quelque chose de physiologique et transitoire pendant l'adolescence. Là encore, une information doit être apportée aux enfants par rapport à ce phénomène.

L'écriture inclusive n'est pas appropriée à l'instruction.

Article 4 – Informatisation

Vu la recrudescence des cas de schizophrénie et de surdité, le téléphone portable ou les tablettes avec accès à Internet sont limités à l'école.

La priorité pour l'instruction est donnée aux livres, à l'écriture et aux liens directs entre les élèves.

L'utilisation d'ordinateurs est limitée à une heure par jour à l'école, deux heures fractionnées dans les collèges et lycées.

Les téléphones portables n'ont pas lieu d'être dans l'enceinte des écoles, collèges et lycées. Nous devons favoriser les échanges en présentiel, l'écoute, la concentration et la participation. Ils seront donc déposés dans une consigne à l'entrée des établissements.



Gouvernement de Savoie

Décret du 19 Juin 2024 portant sur : La santé en milieu scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur

Article 5 – L'instruction spirituelle

Une instruction est proposée aux enfants dès le plus jeune âge en leur permettant de découvrir les différents courants spirituels et leur dénominateur commun : les lois naturelles, la réalité de l'esprit et la splendeur du vivant.

L'école doit apprendre à l'enfant qui il est et comment fonctionne ce qui l'entoure pour découvrir au final ce pour quoi il est fait. À ce moment-là, nous aurons des enfants qui œuvreront dans le cœur dans ce qui les transcende quel que soit leur métier.

Article 6 – Les ingénieurs au foyer

Il est clair qu'élever un enfant est un travail à temps complet. Un enfant n'est pas un jouet : il est le gage de l'humanité de demain. Il est donc recommandé de ne pas cumuler ce travail avec l'exercice d'une autre profession par ailleurs.

Élever un enfant signifie prendre en charge son épanouissement matériel, social, physique, psychologique et spirituel. Ce qui implique entre autres choses la limitation drastique des écrans (télévision, téléphones, tablettes, ordinateurs) et des lumières scintillantes (LED...)

Ce travail est donc reconnu et valorisé : les femmes, voire les hommes dans certaines circonstances impératives, décidant de rester à la maison pour élever leurs enfants peuvent bénéficier du diplôme d'Ingénieur Au Foyer après des entretiens d'embauche par le Ministère de l'Instruction et par le Ministère de la Santé pour valider leurs capacités et leur aptitude psychologique et reçoivent de ce fait de l'État de Savoie un salaire fonction du diplôme et du nombre d'enfants concernés.

Des rencontres et un accompagnement seront organisés régulièrement par des professeurs des écoles et des psychologues qui se consacreront à cela et proposeront des formations sur des sujets liés à l'épanouissement de leurs enfants en regroupant les parents concernés (pleurs nocturnes des petits enfants, crise d'adolescence, problèmes d'apprentissage, problèmes de communication, etc.). Ces professionnels pourront également dialoguer avec les enfants si besoin.

Les ingénieurs au foyer bénéficient d'une formation en diététique, en psychologie et en soins infirmiers de base, proposée gratuitement par le ministère de la Santé. Ils peuvent par ailleurs, s'ils le désirent, bénéficier de diverses formations en vue d'un projet professionnel lorsqu'ils souhaiteront arrêter ce travail d'Ingénieur au Foyer.

Article 7 :

Le présent décret entre en vigueur à date de sa publication au Journal Officiel.

Voté à l'unanimité.



Gouvernement de Savoie

Décret du 19 Juin 2024 portant sur :
La santé en milieu scolaire de la maternelle
à l'enseignement supérieur

Le Ministre de la Santé
Alain Scohy

La Ministre de l'Instruction
Josiane Ducruet

Le Garde des Sceaux Ministre de la Justice
Dominique Kounkou

Le Président
Thierry Bécourt